

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 53
Excusés : 16
Absents : 11

Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI SIX JUILLET** à **vingt heures**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladj GASSAMA, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Nawel AATIF, Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSSEF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Ladj GASSAMA, M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Dominique GAULON, M. Quentin GESELL, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

DÉLIBÉRATION N°113 – VIE INSTITUTIONNELLE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu l'article L.541-15-1 du code de l'environnement instaurant l'obligation pour les collectivités à compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol.

Considérant l'obligation réglementaire qui incombe à Paris Terres d'Envol de réaliser un PLPDMA

Considérant l'obligation réglementaire qui incombe à Paris Terres d'Envol de mettre en place une CCES

Considérant l'importance de mettre en œuvre des actions de prévention des déchets selon une stratégie définie pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés comme suit :

* Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-113-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Le Président :

Monsieur Bruno BESCHIZZA, Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou son représentant Madame Fatima BELMOUDEN, vice-présidente en charge des déchets et ordures ménagères.

Secrétariat :

Le service prévention des déchets aura la charge du secrétariat de la commission d'élaboration et du suivi du PLPDMA.

Les représentants des communes et du conseil de territoire :

Nom	Délégation	Villes
Valérie PHILIPPON-VERMOND	Adjointe déléguée au cadre de vie, à l'embellissement et aux mobilités	Villepinte
José DA COSTA	Adjoint au commerce, marché alimentaire, propreté	Le Bourget
Julien TURBIAN	Adjoint aux mobilités, espaces publics et voirie	Tremblay-en-France
Dominique GAULON	Premier adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement et aux Grands projets	Dugny
Gemilla MEGHRAOUI	Adjointe à l'environnement, développement durable	Drancy
Djamila BELHARIZI	Conseillère municipale déléguée à l'Écologie	Le Blanc-Mesnil
Fouad EL KOURADI	Adjoint à la gestion de la salubrité, embellissement de l'espace public	Aulnay-sous-Bois
Chérifa MEKKI	Adjointe à la démocratie locale, citoyenneté, vie associative et politique de la ville	Sevran

Les représentants des partenaires institutionnels

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), M / Mme XXX
- Conseil régional d'Île-de-France (CRIF), M/ Mme XXX
- Agence métropolitaine des déchets ménagers (Sytom), M/ Mme XXX
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI), M/ Mme XXX

Les représentants des associations du territoire

- Associations locales dont l'objet est en lien avec la prévention des déchets et le développement durable (1 personne par structure)
- Associations de commerçants et d'artisans locaux gros producteurs de déchets (1 personne par structure)

Les représentants des gestionnaires des parcs d'activités

- les gestionnaires des zones d'activités du territoire (1 représentant par zone)

Les représentants des habitants du territoire

La CCES sera ouverte aux habitants souhaitant participer aux réunions de travail.

- DIT que la commission consultative d'élaboration et de suivi peut s'associer à ses travaux des experts et organismes concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

(67 VOIX POUR, 2 NPPV :

LAURENT CHANTRELLE,

MURIEL DEBRABANT)



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
1093-200058097-20260706-113-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026